



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2788-275X

www.reriss.org

Numéro spécial 01

Actes du Colloque « Régions, régionalisme et régionalisation face au
défi de la construction des Nations en Afrique »

Yamoussoukro (Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix),
20 et 21 décembre 2019.

**REVUE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES EN
SCIENCES SOCIALES**



ISSN: 2788 - 275x

Mai 2020



ORGANISATION

Directeur de publication

Monsieur BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Directeurs de la rédaction

Monsieur TOH Alain, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Secrétariat de rédaction

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur SEHI Bi Tra Jamal, Maître-Assistant de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur BAH Mahier Jules Michel, Maître-Assistant de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Mademoiselle N'CHOT Apo Julie, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Madame KOUAME Solange, Maître-Assistant (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité Scientifique

Monsieur AKA Adou, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur AKA Kouamé, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ASKA Kouadio, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ATTA Koffi Lazare, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BAH Henry, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)



Monsieur BANEGAS Richard, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)

Monsieur BIAKA Zasséli Ignace, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BOA Thiémélé Ramsès, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur CHAUVEAU Jean Pierre, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

Monsieur DAYORO Z. A. Kévin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DEDY Séri Faustin, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DOZON Jean Pierre, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

Monsieur EZOUA C. Thierry A., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur GOGBE Téré, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur HAUHOUOT Célestin, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONE Issiaka, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUADIO Guessan, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU N'Guessan F., Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUASSI N'goran F., Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUDOU Opadou, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DA Paul, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DOUBA Boroba F., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



Monsieur TRA Fulbert, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité de lecture

Monsieur ADJA Vanga Ferdinand, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Monsieur AGNISSAN Aubin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DIGBO Gogui Albert, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

Monsieur KEI Mathias, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONIN Séverin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU Ossei, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUDOU Landry Roland, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Madame LODUGNON-Kalou Evelyne (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NASSA Dabié Axel, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

Monsieur OTEME Appolos Christophe, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur OUAKOUBO Gnabro, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Madame PIRON Florence, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

Monsieur YOMB Jacques, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

✓ **Président**

Prof BAHA Bi Youzan Daniel (UFHB-Abidjan)

✓ **Vice-Présidents**

Prof KOUASSI N'Goran François (UAO-Bouaké) ;

Dr DEDY Séri (UFHB-Abidjan);

Dr KOUADIO Guessan (UFHB-Abidjan).

✓ **Membres**

Prof AKA Kouamé (UFHB-Abidjan);

Prof. IBO Guéhi Jonas (UNA-Abidjan);

Prof. AKA Adou (UFHB-Abidjan);

Prof. ASKA Kouadio (UFHB-Abidjan);

Prof. BIAKA Zasséli Ignace (UFHB-Abidjan);

Prof. BOA Tiémélé Ramsès (UFHB-Abidjan);

Prof. BOHUI Djédjé Hilaire (UFHB-Abidjan);

Prof. DIANDUE Bi Kacou Parfait (UFHB-Abidjan) ;

Prof. GOGBE Téré (UFHB-Abidjan);

Prof. Jean Noël LOUCOU (Fondation FHB-Yamoussoukro) ;

Prof. KONE Issiaka (UJLG-Daloa);

Prof. KOUAKOU'Guessan François (ASCAD-Abidjan);

Prof. KOUDOU Opadou (ENS-Abidjan);

Prof. N'DONG Gabin (UOB, Libreville);

Dr DAYORO Zoguéhi Arnaud Kévin (UFHB-Abidjan);

Dr DJE Bi Tchan Guillaume (UFHB-Abidjan);

Dr TRA Fulbert (UFHB-Abidjan).

Dr KEI Mathias (UFHB-Abidjan);

Dr KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe (UFHB-Abidjan);

Dr TOH Alain (UFHB-Abidjan);



COMITE D'ORGANISATION DU COLLOQUE

□ **Présidents**

Dr TOH Alain (UFHB-Abidjan) ;

Dr DJE Bi Tchan Guillaume (UFHB-Abidjan).

□ **Vice-Président**

Dr SEHI Bi Tra Jamal (UFHB-Abidjan))

□ **Secrétariat**

Dr BAH Mahier Jules Michel (UFHB-Abidjan) ;

Dr N'CHOT Apo Julie (UFHB-Abidjan) ;

Dr ADJE N'Goran Pascal (UFHB-Abidjan);

Dr TRA Bi Boli Francis (UFHB-Abidjan).

□ **Membres**

Dr COULIBALY Zouman (UPGC-Korhogo);

Dr DIGBO Gogui (UJLG-Daloa);

Dr DROH Antoine (INJS-Abidjan);

Dr GALA Bi Tizié Emmanuel (UFHB-Abidjan);

Dr KONE Abdoulaye (UFHB-Abidjan);

Dr KOUAKOU Aya Larissa (UJLG-Daloa) ;

Dr MAMANLAN Kassi Bruno (UFHB-Abidjan) ;

Dr N'GUESSAN Manouan (INJS-Abidjan);

Dr N'GUESSAN Tanguel Sosthène (UNA-Abidjan);

Dr NIAMKE Jean-Louis (UFHB-Abidjan);

Dr SORO Caroline Epse M'Brah (UFHB-Abidjan);

Dr TARROUTH Honéo Gabin (UFHB-Abidjan);

Dr VONAN Amangoua Pierre Claver (UFHB-Abidjan);

Dr WADJA Jean-Bérenger (UFHB-Abidjan).



SOMMAIRE

Rapport de synthèse du colloque

Professeur BAHA Bi Youzan Daniel

Communication au panel du colloque international du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaire en Sciences Sociales (LERISS),

Thème : « Région, régionalisme, régionalisation face aux défis de la construction des Nations en Afrique », Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, du 20 au 21 décembre 2019

Dédy Séri Faustin.....1

Réalités ivoiriennes face à la politique régionale de l'utilisation du Bois-Energie des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ADJE N'Goran Pascal & BESSIE Baudelaire Baudry9

Les actions des acteurs territoriaux dans le développement local de Bocanda (côte d'ivoire)

COULIBALY Yaya, WADJA Jean Bérenger, COULIBALY Amadou & GOGBE Téré.....21

Matérialités narrative et discursive du phénomène migratoire en Afrique. Reconfiguration littéraire du processus migratoire régional

Nongzanga Joséline YAMEOGO36

Régionalisation et dynamiques communales face aux défis de l'autonomisation en matière d'assainissement et de réduction de la pauvreté : cas des communes de Yopougon et d'Abobo

ZOUHON Lou Nazié Michèle & DAGO Michèle-Ange49

La question foncière à l'ère de la politique de régionalisation dans le milieu rural Tagbana en Côte d'Ivoire

SORO Dotannan66

Migration clandestine en Côte d'Ivoire : quand la ville de Daloa (Région du Haut-Sassandra) devient « la gare d'Italie »

Kokoret Charles KOUAKOU, Dali DALOUGOU, Albert Gogui DIGBO, Excelente KOFFI & Didié Armand ZADOU81

Les déterminants de la prolifération des activités artisanales à Yopougon (Nord-Est d'Abidjan) (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou, DIABAGATE Abou & GOGBE Téré97

Prépondérance des activités halieutiques chez les Aïzi de côte d'ivoire : mutations et conflits (1920 - 1985)

PETE Eric112

Le diabète, un évaluateur de la politique sanitaire des maladies métaboliques en Côte d'Ivoire

AMON Apo Rosine, DAYORO Zoguéhi Kevin Arnaud, AHUIE Assian Agnès Chantal, ABODO Jacko Rhedoor Fete130



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 1768-275X

Avantages, processus et limites de la procédure de délimitation et d'immatriculation des territoires de villages en côte d'ivoire

AMALAMAN Djedou Martin141

Marchés Gouro à Abidjan : socio-histoire du monopole économique des femmes Gouro dans le secteur du vivrier

Séhi Bi Tra Jamal151

L'institutionnalisation des communs sanguins : entre région citoyenne et région incivique : une analyse à partir du cas du CNTS de Treichville

Honzalo Janine DABE, Bi Vagbé Gethème IRIE & BAH Mahier Jules Michel163



RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Professeur **BAHA Bi Youzan Daniel**, dbahabi@yahoo.fr
Président du Comité Scientifique du colloque

Introduction

A l'initiative du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales et Humaines (LERISSH), s'est tenu, du 20 au 21 décembre 2019, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, un Colloque international qui a porté sur le thème « **Régions, régionalisme et régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique** ». Ce colloque a mobilisé 236 participants dont 17 venus du Burkina-Faso, du Gabon et du Mali. Il a également mobilisé les institutions universitaires et différentes organisations telles que :

- L'Université Félix Houphouët-Boigny
- L'Université Alassane Ouattara
- L'Université Jean Lorougnon Guédé
- L'Université Péléforo Gon Coulibaly
- La Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix
- Communauté Economique Des Etats de L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Le Senat
- Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES)
- Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ARDCI)
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)
- Institut de Recherche d'Expérimentation et de l'Enseignement en Pédagogique (IREEP)
- Mécanisme Africain d'Evaluation par les Paires (MAEP)
- Digital Society Forum (DSF - Orange CI).

Placé sous le patronage de son SEM AHOUSSOU Kouadio Jeannot, président du Senat de Côte d'Ivoire, le parrainage de Dr Albert Toikeusse MABRI, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la présidence de Prof. Abou KARAMAKO, Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, ce colloque revêt une tonalité particulière dans la mesure où la Côte d'Ivoire est résolument engagée depuis quelques années dans une politique hardie de développement local. Cette rencontre scientifique avait pour objectif de contribuer à enrichir le débat sur les questions théoriques et pratiques relatives au thème à travers des échanges contributifs entre universitaires et praticiens.

Le présent rapport général s'articule autour de deux axes principaux, la cérémonie d'ouverture (I) et le déroulement des travaux (II).

I. La cérémonie d'ouverture.



La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée dans la salle C de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix a été marquée par quatre (4) allocutions prononcées respectivement par Monsieur le représentant du Maire de la commune de Yamoussoukro, Monsieur BEUGRE Wilson, le Directeur du LERISSH, Professeur BAHA Bi Youzan Daniel, les représentants de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Monsieur DION Simplicie, et du Président du Sénat, Madame ANIKPO Emilienne.

L'allocution de Monsieur BEUGRE Wilson, représentant le Maire de Yamoussoukro a, en substance, souhaité la traditionnelle bienvenue aux participants du Colloque. Dans la seconde allocution, Prof. BAHA Bi Youzan Daniel, Directeur du LERISS a présenté le laboratoire et s'est appesanti sur la justification du choix de ce thème et du Sénat pour le Patronage du Colloque, non sans avoir au préalable remercié et loué les qualités humaines du président du Sénat et son institution et salué la présence effective et remarquée des Sénateurs aux assises. Il a également salué et remercié le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, parrain du présent colloque, ainsi que le Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Président de la présente manifestation scientifique. Il en a aussi profité pour remercier les partenaires, les enseignants chercheurs, les étudiants et les membres du Laboratoire (au nombre de 408 dont 20 chercheurs, 72 enseignants-chercheurs, 88 doctorants, 128 masterants). Revenant à la thématique du colloque, il s'est interrogé sur les 3 concepts de région, de régionalisme et de régionalisation dans leur contribution à la construction d'une Nation.

Quant à Monsieur DION Simplicie, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, représentant le Ministre dudit département, il a d'abord présenté les motifs d'empêchement et les excuses du Ministre, salué le Président du Sénat et sa représentante, Mme ANIKPO Emilienne, les Sénateurs, le LERISS et son directeur, Prof. BAHA BI, ainsi que tous les participants au présent colloque. Il a ensuite félicité le LERISS pour le choix judicieux du thème de ces assises d'autant qu'il est au cœur des dynamiques de développement de notre pays. Au nom du Ministre, il a enfin encouragé les universitaires à s'inscrire dans de telles perspectives pouvant guider les politiques publiques dans la mesure où les réalités historiques et sociologiques doivent présider au choix de tout programme de développement.

Représentant le Président du Sénat, Patron de la cérémonie, Mme ANIKPO Emilienne, après les civilités d'usage, s'est réjouie du choix du thème du colloque et a rassuré l'assistance que la question de la régionalisation fait partie des attributions de son institution en ce sens qu'elle assure la représentation des collectivités locales. Pour elle, la décentralisation demeure un des défis majeurs pour le développement intégral des Nations. En souhaitant plein succès aux travaux, Mme ANIKPO a déclaré, au nom du Président du Sénat, ouvert le colloque sur « Régions, régionalisme et régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique ».



II. Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en plénière et en ateliers. La plénière a porté sur trois conférences inaugurales ou d'orientation tandis que les ateliers ont donné lieu à des communications.

II.1. Les conférences inaugurales

La première conférence, intitulée « Régions, régionalisme et régionalisation face aux défis de la construction des nations en Afrique » a été dite par Prof. KOUAKOU N'Guessan François, socio-anthropologue, président honoraire de l'Université de Bouaké et Membre de l'ASCAD. En raison d'un empêchement de dernière heure, il n'a pu prendre part physiquement au colloque. Aussi, sa communication, déjà parvenue au comité scientifique a-t-elle été lue par un membre dudit comité. Cette communication s'est articulée autour de l'approche conceptuelle des notions de « région, régionalisme et régionalisation », de l'historique géopolitique de l'Afrique et de la régionalisation, des défis généraux de la construction de l'Afrique, des enjeux spécifiques de la régionalisation et d'une esquisse de réponses aux défis de la construction des nations en Afrique.

Le conférencier a mis fin à sa communication en affirmant que le thème de sa présentation est un vaste sujet qui interpelle les Africains sur une triple corrélation visant à atteindre des objectifs sectoriels en ce sens que le triptyque Education-information formation constitue l'un des piliers de cette entreprise de construction des Nations. Mieux, les politiques d'union, de conjugaison de forces soulèvent des politiques appropriées qui lancent des esquisses de réponses aux défis de la construction des Nations africaines.

Abordant le même thème, la seconde communication du panel, prononcée par Prof. DEDY Séri a mis l'accent sur les définitions de la décentralisation, les défis de la régionalisation, le rappel historique de la politique de la régionalisation en Côte d'Ivoire et la nécessité d'une entente entre populations et gouvernants dans le processus de régionalisation en Côte d'Ivoire.

Il a également abordé le caractère contradictoire des politiques de régionalisation des différents régimes politiques qui se sont succédés en Côte d'Ivoire. Aussi, propose-t-il de s'agripper aux leçons de l'histoire, de lutter contre toutes les formes d'analphabétisme et de « desserrer » le pouvoir. Enfin, il pense que la prise de conscience de l'appartenance à un même pays et la démocratie devraient permettre d'aboutir à une bonne politique de régionalisation et à un développement local harmonieux.

A sa suite, Prof. KOUASSI N'Goran François a, quant à lui, porté son analyse sur le thème « Régionalisation et bonne gouvernance : quels défis ? ». Le conférencier soutient qu'il n'est pas question d'enfermer l'avenir de la structure spatiale dans un



modèle directif rigide et nécessairement arbitraire. Mais il pense qu'il faut formuler un ensemble de principes directifs grâce auxquels une structuration originale pourra s'amorcer et progressivement s'enrichir. Par ailleurs, la décentralisation et la communalisation combinent les exigences de la participation des populations à la gestion et au développement de leur localité. Ainsi, le Pr KOUASSI estime qu'une bonne politique de régionalisation doit relever quatre défis essentiels que sont :

- ◆ la paix et la stabilité politique ;
- ◆ l'égalité entre les sexes ;
- ◆ l'éradication de la corruption endémique ;
- ◆ la satisfaction des besoins sociaux essentiels.

Après ces différentes présentations, les échanges qui ont suivi, en particulier entre chercheurs et sénateurs ont contribué à enrichir les communications.

II.2. Les travaux en ateliers

Les travaux ont enregistré plusieurs communications réparties en trois (3) ateliers de deux (2) axes thématiques chacun.

Les deux axes thématiques de l'atelier 1 ont traité du Régionalisme et du développement durable en Afrique et des Régions, du régionalisme, du monopole économique et de la gestion des collectivités territoriales en Afrique. Dans cet atelier, plusieurs communications ont été présentées et ont abordé en substance l'implication des communautés dans la mise en œuvre des politiques régionales d'assainissement durable, l'utilisation du bois-énergie et la résilience des populations face à la vulnérabilité environnementale, mais également les enjeux socio-économiques liées à l'existence des marchés Gouro dans la construction du monopole économique dans l'espace national et régional. Les communications ont également mis l'accent sur le lien entre la logique politique, la décentralisation et les découpages régionaux.

Quant à l'atelier 2, il a abordé la problématique des régions, du régionalisme, des conflits fonciers, de l'ethnicité et de la cohésion sociale d'une part, et des régions, du régionalisme et de la démocratie en Afrique, d'autre part. Dix (10) communications ont été enregistrées dans cet atelier. Elles ont mis l'accent sur la sécurisation foncière et les défis de la régionalisation que sont le numérique, la démocratie et les rapports interethniques.

L'atelier 3 quant à lui a enregistré onze (11) communications qui se sont articulées autour de la régionalisation, de la santé, des migrations et de l'intégration, puis de la régionalisation et autres problématiques connexes. Ces communications ont mis en exergue les défis sanitaires, migratoires, éducatifs et culturels auxquels sont confrontées les régions.

Les échanges issus des différentes communications ont permis de contribuer à enrichir les problématiques abordées et à proposer des pistes de solutions pour une meilleure politique de développement régional en Côte d'Ivoire et en Afrique.



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 1768-275X

Conclusion

« Régions et régionalisme régionalisation face au défi de la construction des Nations en Afrique » a permis de poser le diagnostic des politiques de décentralisation en Afrique et en Côte d'Ivoire. Les différentes communications et les échanges qui s'en sont suivis ont permis de faire plusieurs recommandations :

- la démocratisation des politiques de régionalisation ;
- la mise en œuvre effective de la décentralisation à travers la dotation des moyens aux collectivités territoriales ;
- la prise en compte des réalités socio-culturelles et historiques des populations locales dans la construction du développement local ;
- la collaboration entre chercheurs et professionnels des politiques de décentralisation.

Je vous remercie

Fait à Yamoussoukro, le samedi 21 décembre 2019.



PREPONDERANCE DES ACTIVITES HALIEUTIQUES CHEZ LES AÏZI DE CÔTE D'IVOIRE : MUTATIONS ET CONFLITS (1920 - 1985)

PREPONDERANCE OF HALIEUTIC ACTIVITIES IN THE AÏZI OF CÔTE D'IVOIRE: MUTATIONS AND CONFLICTS (1920 - 1985)

PETE Eric

Chercheur à l'Institut d'Histoire d' Art et d'Archéologie Africains
(Université Félix Houphouët-Boigny_ Abidjan-Côte d'Ivoire)

ericpete21@gmail.com

Résumé

La Côte d'Ivoire connaît depuis la fin des années 1970 de nombreux conflits fonciers qui ont affecté ses structures sociales de base. Ces conflits sont relativement bien connus car ayant fait l'objet de nombreuses publications. Or, il est des sociétés comme les Aïzi caractérisés par la prépondérance des activités halieutiques qui n'ont connu ces conflits fonciers que sur le tard ! L'objectif de cet article est de sortir du paradigme des conflits fonciers en Côte d'Ivoire pour observer qu'il est des sociétés qui ont été secouée par des conflits lagunaires graves mais peu connus ! Les Aïzi sont incontestablement les acteurs majeurs du bassin occidental de la lagune ébrié mais la colonisation bouleverse profondément leur société à partir de 1920. Notre méthodologie consiste à nous appuyer sur les travaux des chercheurs du C.R.O¹ et de l'I.R.D² sustentés des enquêtes orales que nous avons recueillies en pays aïzi dans le cadre de notre thèse sur le peuple aïzi et de notre vécu personnel puisque nous sommes originaire du pays aïzi. Nous présentons d'abord succinctement la société traditionnelle aïzi ; puis nous analysons les mutations et les conflits qui y apparaissent avec la colonisation française de la Côte d'Ivoire. Nos analyses montrent que la colonisation apporte des changements profonds dans société aïzi qui affectent ses structures sociopolitiques et économiques ; et que l'intrusion des pêcheurs étrangers au « grand filet » à partir des années 1950 y entraîne de graves conflits intercommunautaires dits « guerre des filets ». Ces conflits se poursuivent, hélas, en s'aggravant jusqu'au milieu des années 1980. L'Etat ivoirien est alors contraint d'intervenir en 1985 en interdisant la pêche « au grand filet ».

Mots clés : Aïzi ; pêche ; lagune ; mutation ; conflit.

Abstract

Since the end of the 1970s, Côte d'Ivoire has known many land conflicts which have affected its basic social structures. These conflicts are relatively well known because they have been the subject of numerous publications. However, there are societies like the Aïzi characterized by the preponderance of fishing activities that only experienced these land conflicts late! The objective of this article is to step outside the paradigm of land conflicts in Côte d'Ivoire to observe that there are societies that have been shaken by serious but little known lagoon conflicts! The Aïzi are undoubtedly the major players in the western basin of the Ebrié lagoon, but colonization profoundly disrupts their society from 1920. Our methodology consists of relying on the work of researchers from the CRO and the IRD, based on oral surveys that we

1 Centre de Recherche Océanographique.

2 Institut de Recherche et de Développement.



have provided collected in Aïzi country as part of our thesis on the Aïzi people and our personal experience since we are from the Aïzi country. We first briefly present the traditional Aizi society; then we analyze the changes and conflicts that appear there with the French colonization of the Ivory Coast. Our analyzes show that colonization brings about profound changes in Aizi society which affect its socio-political and economic structures; and that the intrusion of foreign fishermen into the "big net" from the 1950s onwards led to serious inter-community conflicts known as "war of the nets". These conflicts continued, alas, worsening until the mid-1980s. The Ivorian state was then forced to intervene in 1985 by banning "large net" fishing.

Keywords: Aïzi; peach; lagoon; mutation; conflict

Introduction

La Côte d'Ivoire connaît depuis la fin des années 1970 de nombreux conflits fonciers qui ont déstabilisé profondément ses structures sociales de base et même suscité une crise identitaire. Ces conflits sont relativement bien connus car ayant fait l'objet de nombreuses publications et sont au quotidien sous les feux de l'actualité. Or, il est des sociétés comme les Aïzi caractérisés par la prépondérance des activités halieutiques qui n'ont connu ces conflits fonciers que sur le tard ! Pourtant, leur société, comme d'autres, a été secouée par des conflits graves liés à la gestion et à l'exploitation de la portion ouest de la lagune ébrié. Hélas, ces conflits sur les plans d'eau saumâtres ou lacustres ivoiriens sont fort peu connus ! En outre, il est des erreurs concernant les acteurs principaux de la pêche notamment dans le bassin occidental de la lagune ébrié qu'il convient absolument de corriger.

A l'instar de nombre de sociétés Akan-lagunaires, les Aïzi forment une société lignagère organisée sous forme de classes d'âge. La colonisation française y provoque des mutations qui affectent profondément ses structures sociopolitiques et économiques.

Ainsi, au cours des années 1950, les Aïzi constatent l'intrusion de pêcheurs étrangers avec des techniques de pêche motorisée et intensive qui appauvrissent la lagune en ressources ichtyologiques et menacent l'équilibre entre les systèmes économique, social et écologique. Pour les riverains Aïzi de la lagune ébrié, c'est alors une question de survie !

En réalité, c'est une réaction face à la conception et à la pratique de la domanialité de l'Etat ivoirien sous le président Houphouët-Boigny exagérément libérale de notre point de vue. Sa définition fait, en réalité, référence à un slogan politique : sous contrôle de l'Etat, « *la lagune comme la terre appartient à celui qui la travaille* » !

Avec la colonisation française de la Côte d'Ivoire, la société aïzi est confrontée déjà à de nombreuses mutations internes. Et, l'intervention des pêcheurs étrangers au « grand filet » à partir des années 1950 pratiquant une pêche intensive et non sélective entraîne de nombreux conflits intercommunautaires graves dits « guerre des filets » au cours des années 1960. Ces conflits opposent les autochtones Aïzi aux pêcheurs étrangers et se poursuivent, hélas, en s'aggravant jusqu'au milieu des années 1980 ; obligeant ainsi l'Etat ivoirien à intervenir en 1985 en interdisant les sennes de rivage ou la pêche « au grand filet ».

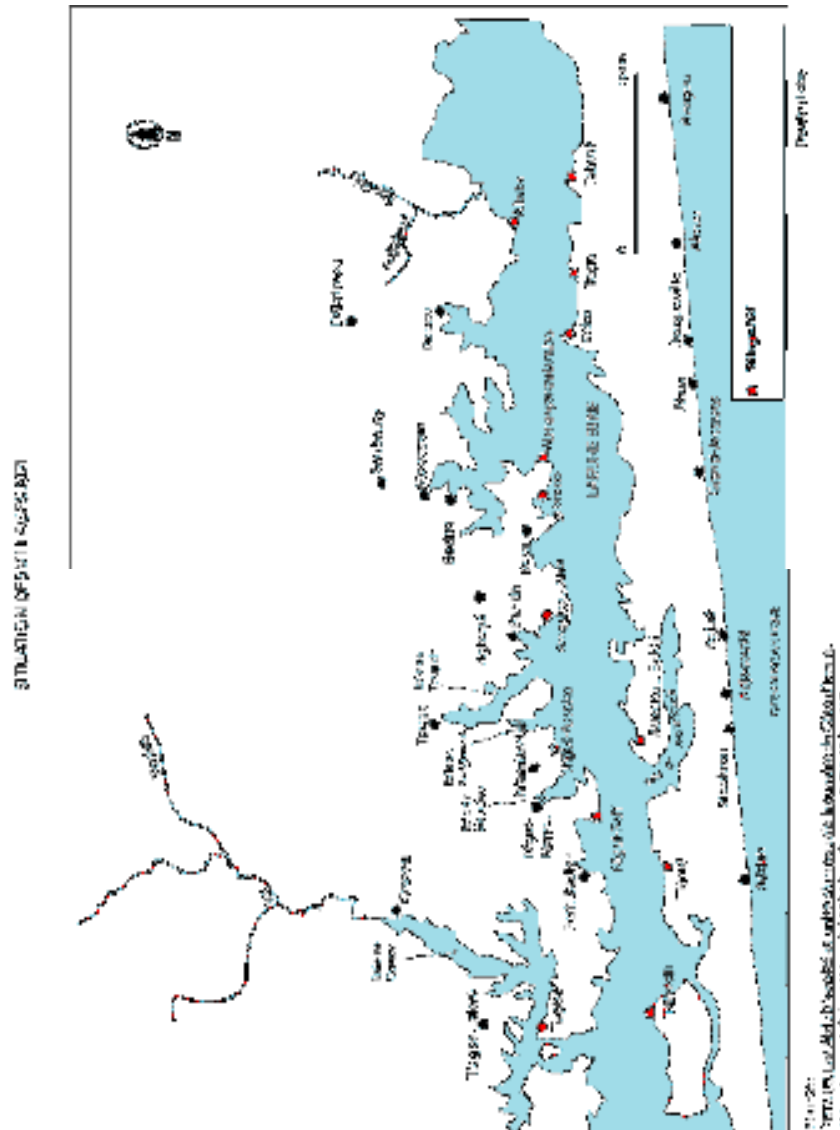


L'intérêt de cet article est donc de montrer que relativement aux activités halieutiques, les Aïzi sont incontestablement les acteurs majeurs du bassin occidental de la lagune ébrié³. Il ambitionne également de montrer que les conflits fonciers actuels opposant les Aïzi à leurs voisins Alladian sur la rive sud et Adioukrou sur la rive nord de la lagune ébrié sont certes bien connus mais qu'ils occultent les conflits lacustres plus anciens liés à la gestion et à l'exploitation de la moitié ouest de la lagune ébrié qu'ils considèrent au demeurant comme leur propriété quasi exclusive. La colonisation et l'intervention des pêcheurs étrangers entraînent une forte pression sur les ressources halieutiques et le potentiel ichtyologique de la lagune ébrié. Ainsi, la société aïzi connaît des mutations socioéconomiques profondes et des conflits graves. Jusqu'à la fin de la « pacification » de la Côte d'Ivoire en 1920, les Aïzi sont les acteurs quasi exclusifs de la portion ouest de la lagune ébrié donc les propriétaires exclusifs de cet espace. A partir de cette date, leur société subit des mutations profondes liées aux enjeux économiques coloniaux et des conflits intercommunautaires.

Comment les mutations socioéconomiques de la société aïzi et l'intervention des pêcheurs étrangers entraînent-elles la faillite des activités halieutiques et impactent-elles négativement cette société caractérisée jadis par la prépondérance de la pêche ? Telle est notre problématique à laquelle nous répondons conformément à la structuration recommandée : Matériels et Méthodes – Résultats – Discussion.

3 Voir carte 1 : situation des villages aïzi sur le pourtour ouest de la lagune ébrié. P. 4. La limite avec le bassin est étant la ligne qui relie Taboth (rive sud) à l'embouchure de l'Agnéby (rive nord).

CARTE 1



Infographie : Loba

1- Matériels et méthodes

Nous présentons d'abord succinctement la société traditionnelle aïzi. Notre méthodologie consiste aussi à nous appuyer sur les travaux des chercheurs du C.R.O⁴ et de l'I.R.D⁵ sustentés des enquêtes orales que nous avons recueillies en pays aïzi dans le cadre de notre thèse sur le peuple aïzi et de notre vécu personnel puisque nous sommes originaire du pays aïzi.

1-1-Les Aïzi, une société lignagère à classes d'âge de type gérontocratique

Les Aïzi forment à l'origine, une société lignagère à classes d'âge de type gérontocratique. Les institutions sociopolitiques aïzi sont toutes sous la houlette

4 Centre de Recherche Océanographique.

5 Institut de Recherche et de Développement.



exclusive des "aînés", que ce soit au niveau des *Kpôkpa* (cours), des *Min* (matrilignages restreints), des *Gbô* (matrilignages larges) ou des *tchôgbô* (classes d'âge ou catégories).

▪ Les lignages ou groupes de parenté sont des groupements institutionnels fondés sur des liens de parenté définis par la filiation en ligne utérine selon le modèle *aïzi-lèlu*, le plus répandu en pays *aïzi* : les matrilignages larges ou *Gbô* et ceux plus restreints, les *Min*. Le *Gbô*, c'est la grande famille ; il comprend en son sein trois ou quatre unités familiales plus restreintes les *Min*. Le *Gbô* est très large et se rattache le plus souvent à un ancêtre plus ou moins mythique, avec des liens très anciens entre les différents *Min* qui le composent. Cependant, les présumés liens agnatiques entre les membres d'un même *Gbô* sont en réalité très diffus et parfois très laborieux à établir. Au contraire des *Gbô*, les membres de chaque *Min* entretiennent entre eux, des liens agnatiques avérés. La famille restreinte ou *Min* est constituée des descendants en ligne utérine d'une même ancêtre connue : les membres d'un même *Min* ont toujours en commun, une même mère ou une même grand-mère ou une même arrière-grand-mère... non pas mythique mais connue et reconnue comme telle. D'ailleurs, c'est de cette descendance en ligne utérine que vient le terme *Min* signifiant littéralement "*intestin*" ou "*entrailles*". Mais la meilleure traduction serait plutôt "*sein maternel*".

Pourtant, c'est le *Gbô* qui est une unité politique du village et non pas le *Min* bien que plus homogène : les richesses des différents *Min* (bijoux, pagnes et autres attributs de grande valeur...) qui contribuent au trésor du *Gbô* ne sont "exhibées" que dans le cadre des *Gbô* sans connotation ou coloration de *Min*. Seuls les membres influents d'un même *Gbô* savent à quel *Min* appartient tel ou tel autre bien mais pas les tiers. Les *Aïzi* connaissent aussi l'institution des classes d'âge.

▪ Les classes d'âge de génération ou *Tchôgbô* sont appelées ici comme un peu partout dans les sociétés akan-lagunaires de Côte d'Ivoire qui connaissent cette institution, "catégories". Les *Aïzi* comptent douze *Tchôgbô* ou catégories dont les membres sont recrutés non pas en fonction de leur âge physique mais en fonction de la position de leur père dans le système des classes d'âge. Deux conditions sont exigées pour qu'une catégorie soit déclarée définitivement formée c'est-à-dire qu'elle ne recrute plus d'individu :

1) Chacun des *Min* doit y compter au moins un membre.

2) La catégorie en question doit obligatoirement faire la fête de génération dite *Tchôgbô-cha*⁶ par les *Aïzi-Lèlou*.

Trois éléments au-delà du nombre de classes d'âge (douze chez les *Aïzi* alors qu'il n'y en a que trois ou quatre ailleurs jusqu'à un maximum de sept chez les *Adioukrou*) vont discriminer le système des classes d'âge *aïzi* de tous les autres connus :

1) D'abord, les classes d'âge *aïzi* sont réparties sur douze échelons appelés catégories. Et, à chaque fête de génération, toutes les catégories gagnent un échelon supplémentaire hormis l'échelon 12 qui rétrograde à l'échelon 1, enclenchant par là-même un nouveau cycle.

2) Ensuite, les classes d'âge *aïzi* déjà pléthoriques ne connaissent pas de sous-classes d'âge comme chez les voisins *Ebrié* ou *Adioukrou* par exemple. Cependant,

⁶ Littéralement, fête de génération.



conformément à la constante opposition entre les aînés et les cadets, si caractéristique de la société aïzi, les douze échelons sont divisés en deux grandes classes d'âge de six échelons chacune. La grande classe d'âge des aînés, *Gnin kpachî*⁷ ou *Chrê sôzô nou*⁸ est constituée par les catégories des échelons 7 à 12. Quant à la grande classe d'âge des cadets ou *Gnampri* (jeunes ou jeunesse), elle regroupe les catégories des échelons 1 à 6. Ces deux méga-classes d'âge sont séparées par la fête de génération, leur interface. Le passage de la grande classe d'âge *Gnampri* (cadets) à celle des *Chrê sôzô nou* (aînés) s'opère donc au niveau de l'échelon 6 lorsque tous les *Min* y comptent au moins un représentant et après la fête de génération. Ainsi, tant que la fête de génération n'a pas lieu, tout le cycle est bloqué.

3) Enfin, le critère le plus discriminant et donc le plus distinctif du système des classes d'âge aïzi, se situe au niveau du recrutement des individus dans les classes d'âge. Bien sûr, le critère de l'âge physique de l'individu à recruter existe – il faut toujours avoir à l'esprit l'opposition aînés-cadets – mais il n'est pas décisif. Le recrutement d'un individu dans une classe d'âge se fait, non pas en fonction de son âge physique mais en fonction de la position de son père. Comme on le constate, la société aïzi est sous la houlette des "aînés" qui au plan économique imposent leur diktat.

1-2- Les Aïzi, une organisation économique sous le "diktat" des "aînés"

La lagune est au cœur du pays aïzi et tous les villages aïzi forment une vaste agglomération sur le pourtour immédiat de la moitié ouest de la lagune ébrié. Les sites d'installation des villages aïzi et les activités halieutiques si accrues des Aïzi les distinguent de tous leurs voisins à la fois. En effet :

- Les Aïzi sont les seuls à ne disposer d'établissements qu'en bordure immédiate de lagune.
- Ils sont également les seuls à être présents sur les deux rives à la fois.
- Les Aïzi sont tellement attirés par la lagune et les activités halieutiques, que leurs terroirs agricoles vont subir la pression voire la "prédation" de leurs voisins immédiats Alladian sur la rive littorale et Adioukrou sur celle continentale. Ce phénomène s'accélère, hélas, à partir de l'époque coloniale avec l'introduction des cultures de rente qui vont valoriser davantage les terroirs agricoles traditionnels précoloniaux.

Les *Gbô* et les *Min* déployaient des pièges-barrages sur la lagune, les pêcheries, *bi* ou *èpa*, familiales ou claniques et *anè-vra*, pêcheries villageoises. Ces pêcheries barraient la lagune de part en part et constituaient par là-même une marque d'appropriation de ce milieu par les Aïzi. Les activités halieutiques sont donc prépondérantes en pays aïzi ; ce que confirme F. Verdeaux (1981, P. 30) :

« Pêcheurs, les *prôkpô* le sont encore ; mais leurs implantations anciennes et les traces de leur contrôle aussi bien technique, religieux que spatial sur ce milieu atteste une emprise qui a dû faire d'eux, à une époque sans doute reculée, les équivalents lagunaires des "maîtres de la terre". L'arrivée des *kyaman* (Ebrié) au milieu du XVIII^e siècle et le développement du commerce de traite réduisirent progressivement l'espace contrôlé et marginalisèrent ce rôle initial ».

7 Les aînés ou les doyens du village.

8 Littéralement "les pères du village". Il faut traduire par les gouvernants ou les tenants du pouvoir politique.



Les pêcheries lignagères *bi* ou *èpa* permettaient aux aînés d'exercer une espèce de "diktat" sur leurs dépendants ou "cadets". Ainsi, le doyen de *Min* ou *Min nè gnin kpassa* avait une position privilégiée pour mobiliser la quantité de main d'œuvre nécessaire à la fabrication et à l'exploitation de ces ouvrages barrant la lagune de part en part. Ces pêcheries claniques et celles *anè vra* plus vastes engageant tout le village sous la houlette des *Gbô nin gnin kpassa* constituaient un moyen collectif de production de la ressource halieutique dans l'Aïzi précolonial.

Avec la colonisation, des mutations surviennent dans la société aïzi.

2- Résultats

2-1- La colonisation et les mutations de la société aïzi.

▪ Au niveau sociopolitique : à l'époque précoloniale, un individu ne pouvait accéder au maximum qu'à la troisième catégorie immédiatement inférieure à celle de son père. Mais dès l'époque coloniale, avec les exigences de l'impôt de capitation et toutes ses implications, l'individualisation des moyens de productions halieutiques mais aussi avec de plus en plus une certaine précocité des mariages et donc l'éclosion d'une nouvelle "race de jeunes pères", l'écart va se resserrer à deux puis à une seule catégorie. Cela revêt un intérêt social ou sociologique très important : l'écart de trois catégories entre un père et son fils aîné contribuait dans une large mesure à réduire les disparités d'âge dans une même classe d'âge et par-là même à rendre les classes d'âge aïzi un peu plus homogènes. Ce grand écart entre un père et son fils aîné permettait aussi à ce dernier d'avoir le temps de préparer dans les meilleures conditions sa fête de génération :

Le chef, auxiliaire de l'administration qu'on appelle "chef" ou "Zouté" c'est-à-dire "celui qui garde, qui surveille" et plus spécifiquement "celui qui commande", contrairement au chef de terre appelé "Chrè sôzô" c'est-à-dire "le père du village", s'est vu confier toutes les relations avec l'extérieur. Et, les échelons 7 à 10 (les guerriers), avec la fin des confits tribaux précoloniaux, coordonnent leurs efforts pour la réalisation des travaux d'utilité publique villageoise et notamment pour l'acquisition d'infrastructures modernes. La périodicité (10 ans en moyenne) de la fête de génération devient très variable voire aléatoire à partir de l'époque coloniale. Car, à partir de l'époque coloniale, il était ordinairement admis que la catégorie à l'échelon 6 doit être prête avant que la date de la fête ne soit entérinée par les aînés. Il s'agit en fait de gros moyens financiers à mobiliser pour la fête qui, il faut le reconnaître, est très onéreuse : des bijoux en or, de gros pagnes, des vêtements et parements de luxes, de toutes sortes, des vivres et non vivres à foison. Or, malheureusement, le système colonial entraîne de profonds bouleversements. Ainsi, avec l'obligation de la pratique des cultures de rentes (le cacao est introduit en pays aïzi dès 1920) et celle d'utiliser la monnaie française doublée de l'impôt de capitation, la solidarité *intragbô* et *intramin* se sclérose sérieusement ; tant et si bien que les candidats à la fête de génération ont du mal à mobiliser seuls, les nombreuses ressources nécessaires pour faire la fête de génération. Pourtant et paradoxalement, chacun des candidats est censé représenter son *min* dans la classe d'âge à l'échelon 6, celle qui s'appête à faire la fête de génération.



L'abolition du travail forcé en 1946 et la possibilité pour les Aïzi, notamment d'accéder à la main d'œuvre salariée⁹, poussent beaucoup plus de jeunes à la scolarisation¹⁰ puis à l'émigration vers la ville¹¹ à la recherche d'un emploi ; d'où l'apparition du salariat citadin. Ce salariat entraîne, par ricochet, un boom de la scolarisation.

Conséquemment, les chefs de lignages et la grande classe d'âge des aînés ont de moins en moins d'emprise sur leurs dépendants. La solidarité *intramin* et *intragbô* se sclérose tant et si bien que la fête de génération très onéreuse ne se fête plus dans les villages comme Allaba et dans les autres que de façon sporadique. A Nigui-Assôkô par exemple, la dernière fête de génération remonte à 1978. La conséquence, c'est que tout le cycle est bloqué avec deux effets pervers : les catégories de la grande classe d'âge des aînés qui à ce niveau ne connaît plus de remplacements de ses membres, se vide naturellement ; quant aux classes d'âge des cadets, elles sont très hétérogènes puisqu'elles regroupent, notamment à l'échelon 6, les représentants des différents *Min* avec des adultes qui auraient dû se retrouver dans la grande classe d'âge des aînés mais qui pour faute de la fête de génération sont confinés, malgré leur âge-adulte (*sôzô nou*), dans des catégories de jeunes (*Gnampri*). En définitive, la fête de génération quand bien même elle se fait dans un village aïzi est beaucoup plus culturelle car les catégories ne jouent plus le rôle politico-militaire qui était le leur. En outre, vue la fin du cycle des classes d'âge un peu partout dans le pays aïzi, c'est le « *Zouté* », le chef du village et ses notables choisis dans chacun des *Gbô* qui gouvernent le village.

Ces bouleversements sociopolitiques de la société aïzi ont des conséquences économiques.

▪ Au niveau économique : Avec la colonisation, on assiste à la révolte des "cadets" ou dépendants se traduisant par une individualisation de la pêche. En effet, au cours des années 1920, l'économie de plantation, l'obligation d'utiliser la monnaie française dans les échanges, le salariat, la scolarisation et l'exode rural provoquent des changements qui bouleversent les rapports entre les "aînés" et les "cadets". Faute de personnel à mobiliser pour la pêche collective, la pêche individuelle se développe ! En effet, les pêcheries lignagères ou claniques *bi* ou *èpa* sont abandonnées au cours des années 1920 puis celles villageoises *anè-vra* le sont plus tard dans les années 1930. C'est une évolution avec une réduction progressive de la mutualisation des moyens de production qui aboutit à l'individualisation de la pêche en pays aïzi. Les jeunes gens scolarisés ou en ville échappent au contrôle des aînés et ceux restés au village, eu égard aux mutations de la société dues à la colonisation se « révoltent » vis-à-vis des aînés ! Ils vendent ou plutôt détournent une partie de leurs prises sur la lagune avant de regagner le village ! Et, comme de plus en plus, ils se marient tôt, ils s'installent périodiquement dans des campements de pêche avec leurs épouses à qui ils réservent la quasi-totalité du produit de la pêche pour le conditionnement et la vente.

Le détournement du produit de la pêche par les fils et neveux, les cadets est rendu possible par le fait que les femmes (également des dépendantes) se sont émancipées.

⁹ Les planteurs ivoiriens pouvaient désormais avoir des manœuvres dans leurs plantations.

¹⁰ Les parents ayant élargé un certain nombre de préjugés et avec un peu plus de moyens, vont inscrire massivement les enfants à l'école.

¹¹ Exode rural rendu massif par la "réussite" des premiers citadins.



En effet, les changements affectant les rapports aînés-cadets dans la société aïzi au cours des années 1920 sont aussi perceptibles relativement au rôle économique des femmes notamment dès après la première guerre mondiale. Ces changements se font en s'accroissant progressivement jusqu'à l'accession des femmes à la liberté de l'achat sur l'eau et de la vente du poisson après la deuxième guerre mondiale. A l'origine, les femmes aïzi sont chargées du conditionnement du poisson que leur donne leurs époux ou un « aîné » à qui elles sont tenues de reverser la totalité du fruit de la vente. Quitte à ceux-ci de leur ristourner ce qu'ils jugent utile pour elles ! A l'inverse, un époux avait l'obligation de remettre pratiquement tout le produit de sa pêche à son épouse.

Les femmes ne possédaient pas de pirogue et ne pouvaient être approvisionnées en poissons que par un époux, un frère ou un fils lui-même sous le couvert de son père ou de son oncle maternel. Le fils ou le neveu (cadet) même s'il pêchait seul, n'avait d'autre choix que de présenter la totalité de ses prises à son père ou à son oncle de qui il dépendait qui à son tour lui ristournait ce qu'il jugeait utile ! Quant à la production collective des pêcheries claniques (*bi* ou *èpa*) et villageoises (*anè vra*), elle allait à la femme du doyen de *Min* (*Min nè gnin kpassa*) ou de *Gbô* (*Gbônè gnin kpassa*) ou encore de l'oncle commanditaire mais non à celles des pères, chefs de cour (*Kpôkpa*) qui pourtant ont participé activement à la construction et à la construction de ces barrages-pièges. (B. V. Gnamba¹², in Annexe, E. Pété, 2010, P. 463).

Or, après la « pacification » de la Côte d'Ivoire dès 1920, dans la dynamique de développement des maisons de commerce et du déploiement de l'administration coloniale française, des femmes étrangères (n'zima, ébrié, ...) s'installent en pays aïzi et s'adonnent à l'achat de poisson sur l'eau, directement auprès des pêcheurs dépendants de leurs « aînés » à qui ils se devaient, en principe, de reverser l'entière du produit de leur pêche ! Les femmes aïzi vont protester face à cette pratique à la fois coupable (complicité des époux et autres dépendants) et injuste (pourquoi elles et pas nous ?) et obtiennent gain de cause. C'est alors une double émancipation et des cadets et des femmes en général ; bien plus, c'est une révolution voire une révolte ! Ainsi, il devient quasi impossible, pour les « aînés » de contrôler la production de leurs dépendants puisque ceux-ci avaient à présent la possibilité d'en écouler tout ou partie sur l'eau !

Cette indépendance des cadets et des femmes que nous qualifions de révolte (sur place, les aînés considèrent que les cadets refusent de travailler pour eux !) va de pair avec la généralisation et la diversification de la pêche individuelle et conséquemment l'abandon des pêcheries *bi* ou *èpa* et *anè vra* à partir de 1950 jusqu'à 1970 ; mais aussi avec la création des plantations arbustives, café, cacao, cocotier puis palmier et tout récemment hévéa). Cela est dû essentiellement à l'impact de la colonisation et notamment à l'abolition du travail forcé, l'accès des ruraux à la main d'œuvre salariée, les prix rémunérateurs des produits de plantation, l'acceptation de plus en plus massive de la scolarisation due à la réussite sociale des premiers scolarisés et l'exode rural avec son corolaire fuite de bras valides car ce sont les jeunes qui sont toujours et partout candidats au départ !

¹² Entretien réalisé le samedi 19 octobre 2007 à Attoutou avec Gnamba Béké Vincent, dépositaire de la tradition orale du village.



Au total, avec le déploiement de l'administration coloniale française après la « pacification », des changements progressifs voire brutaux apparaissent dans la société aïzi jadis dominée par les "aînés". Les cadets et les femmes, les dépendants, en profitent pour s'émanciper ou plutôt pour se révolter face à ce qu'ils considèrent alors comme un « diktat » des aînés. On assiste alors à une individualisation progressive de la pêche au détriment des pêcheries claniques et villageoises et conséquemment les aînés perdent leur emprise d'antan sur leurs cadets. Mais l'intervention des pêcheurs étrangers à la senne de rivage dans le bassin occidental de la lagune ébrié, le domaine des Aïzi, entraîne des conflits intercommunautaires parfois exsangues.

2-2-L'intrusion des pêcheurs étrangers et les conflits intercommunautaires ("guerre des filets").

A l'instar des Eotilé de la lagune Aby, les Aïzi ont été pendant longtemps considérés comme les "maîtres de la lagune Ebrié". Ils l'étaient à travers leurs aires de pêche qui s'étendaient de leur zone actuelle jusqu'à la région actuelle d'Abidjan mais aussi à travers tout un panthéon de génies lagunaires que Téfédji soutient avoir légué aux autres villages aïzi. Ce qui est certain, c'est qu'à l'origine Téfédji était chargé, au cours d'un rituel général consacré au génie de la lagune, d'ouvrir la saison de la pêche pour toute l'aire aïzi.

La grande saison de pêche, de mai à octobre, inclut la grande saison des pluies (*nimi*), de mai à mi-juillet, la petite saison sèche, jusqu'à mi-septembre, et la petite saison des pluies se terminant en octobre. Elle voit intervenir toute la panoplie technique disponible avec cependant une prépondérance des grands pièges fixes construits collectivement par les lignages ou les villages. La cérémonie d'ouverture de la saison de pêche se déroule fin avril-début mai. Le village *aprô* de Téfédji en est chargé pour la région occidentale. *Gun-kuala*, le génie "baleine", blotti au fond de la lagune, retient jusque-là les poissons sous son ventre (J-R. Durand *et alii*, 1994, P. 386).

Le doyen Aka Ahibié (E. Pété, 2010, In. Annexe 7, P. 536) notre informateur de Téfédji nous a donné les détails afférents à ce rituel d'ouverture de la saison de pêche, dirigé par son village et qui sous-tend étymologiquement le nom *Aprô* du sous-groupe aïzi auquel Téfédji appartient :

« *Aprô*, c'est celui qui fait des sacrifices¹³. Quand nos parents se sont installés, ce sont les *Aprô* qui faisaient les principaux sacrifices et notamment pour l'ouverture de la saison de pêche, leur activité principale. C'est le sacrifice par rapport à l'ouverture de la saison de pêche. En effet, nos parents nous ont dit qu'il y avait un génie-poisson vers Toukouzou, du nom d'Okouya qui emprisonnait les poissons. Et donc, pour libérer les poissons et ouvrir par là-même la saison de pêche, un grand rituel était organisé par Téfédji. Un chien est tué et ses viscères, qu'affectionne le génie, récupérés. L'on attache les viscères du chien à une longue corde qu'on fait trainer derrière une pirogue manœuvrée par de robustes et expérimentés rameurs. Une fois sur les lieux du sacrifice, les rameurs jettent les viscères à l'eau et attendent qu'elle soit troublée par le réveil du génie qui est toujours spectaculaire. Dès que les premiers signes de réveil du génie sont perceptibles, les rameurs se mettent à ramer vite pour l'attirer le plus loin possible de sa base, jusqu'à un lieu nommé "N'kavègrètou" en *Aprômrin*, qu'on peut traduire en *Lélémrin* par "Vèmindà"¹⁴ et qui signifie "le lieu des viscères du chien" ou

13 A l'instar du sacrificateur.

14 *Vè* = chien ; *Min* = intestin ou viscères ; *Da* = lieu. Soit *Vèmindà* = lieu des viscères de chien. Aujourd'hui, au niveau des "campements d'Azagny" localement appelés *Gboyo*, il existe un campement du nom de *Vèmindà* c'est-à-dire sur les viscères du chien.



"là où on lâche les viscères de chien". Arrivés à ce lieu, ils détachent la corde et continuent de ramer vite pour s'éloigner de cet endroit où le génie s'empare des viscères, libérant ainsi les poissons. S'ouvre ainsi, la saison de pêche. Voilà pourquoi, on nous appelle Aprô. En fait c'est Ôprôïn, les sacrificateurs¹⁵ ».

Les instruments de pêche individuelle sont également mis en œuvre sous la houlette des aînés mais plus spécifiquement dans le cadre du *Kpôkpa* ; au centre de cette activité se trouve donc le plus souvent le *Kpôkpa sôzô*, le chef de cour. La quasi-totalité des engins de cette catégorie sont de type piège (passif) qu'ils soient mobiles ou fixes. Posés le soir et relevés le matin, les pièges mobiles utilisent des emplacements relativement bien définis selon l'espèce recherchée : différentes profondeurs, types de fond (boue, sable, roche). Les pièges fixes utilisent en permanence certains espaces, côtiers la plupart du temps. Ces engins ont également en commun, d'être sélectifs aussi bien sur les espèces recherchées que sur les tailles des captures (filets maillants). En résumé, ces engins spécialisés de par leurs lieux et modes d'utilisation induisent autant de terroirs lagunaires distincts qu'il y a d'espaces exploitables. (F. Gerlotto, 1978, P. 3).

Principalement quatre instruments sont consacrés à ce type de pêche (R. Briet, 1965, P. 72) :

- Les nasses ou Toumon en nervures de raphia.
- Les bois creux ou Tégbé, bambou décloisonné ou rondin évidé.
- Les palangres ou Gréyi à gros ou petits hameçons.
- L'épervier ou Assôwô (ou Dada). C'est le seul instrument de pêche actif ; tous les autres étant passifs. C'est l'engin traditionnel le plus largement répandu en pays aïzi.

Les Aïzi sont donc à la recherche de gros poissons ; c'est pourquoi, ils vont privilégier les techniques de pêche avec des instruments, somme toute, très sélectifs que la pêche soit collective ou individuelle. D'ailleurs, dès le début de la colonisation, les Aïzi optent pour les techniques de pêche individuelle, très sélectives et par là-même en adéquation avec la régénération du stock ichtyologique. En effet, deux types de pêche, collective surtout et individuelle, ont subsisté dans le présent Aïzi dès l'origine. Cependant, si les instruments de pêche individuelle visent une seule espèce à la fois et donc sont très sélectives, les engins ou dispositifs impressionnants de pêche collective n'en étaient pas moins sélectives. En effet, lorsque ces grands barrages-pièges capturaient toutes sortes d'espèces de poissons, les prélèvements ou relèvements qui se faisaient tenaient compte absolument de la taille des poissons. Les plus gros spécimens étant évidemment les plus recherchés.

Les Aïzi par la pratique d'une pêche sélective tiennent donc à conserver l'équilibre entre les systèmes, économique, social et écologique. C'est dans ce contexte que les premières sennes de rivage, en provenance de la lagune Aby, commencent à s'implanter en lagune ébrié et notamment dans le domaine des Aïzi à partir de 1950. Cette translation de l'est vers l'ouest de ce qu'on appelle localement le filet *ali* a commencé dès la pacification de la Côte d'Ivoire. Originaire du Ghana (*Fanti, Awoulan*), cette technique a été initialement cantonnée à l'extrémité orientale du complexe lagunaire ivoirien en pays n'zima, avant d'être introduite, en 1935, dans la lagune Aby proprement dite où elle supplante définitivement les pêcheries lignagères

15 Entretien avec Aka Ahibié Mathieu, notable, le mardi 25 août 2009 à Téfédji.



au début des années 1950. Et, selon F. Verdeaux (1989, P. 202) cette période correspond sur cette lagune à une première crise de production se caractérisant par une baisse de rendement de ce type d'engin et par des conflits larvés ayant pour conséquence le départ de certaines unités vers la lagune ébrié.

Au cours des années 1960, les pêcheurs voient leur nombre s'accroître en pays aïzi, mais surtout les filets *ali* sont de plus en plus longs et leur maillage progressivement réduit. Ainsi, le « grand filet » permet d'accéder à de nouvelles classes de taille plus nombreuses et à plusieurs espèces de poissons à la fois ; ils attaquent même et exploitent une espèce pratiquement délaissée par les Aïzi, l'*ethmalose*. A l'évidence, le succès des filets *ali* dispersés sur la rive sud de la lagune ébrié met à mal le potentiel ichtyologique et les pêcheurs étrangers à la senne de rivage sont alors en concurrence directe voire en conflit plus ou moins ouvert avec l'ensemble des villages aïzi répartis sur le pourtour ouest de la lagune ébrié.

Comme il fallait s'y attendre, des conflits graves parfois meurtriers éclatent entre les autochtones aïzi et les pêcheurs *ali* étrangers. Ils se caractérisent par le saccage ou la confiscation du matériel de pêche et des embarcations pourtant motorisées ; destruction de campements de pêche et parfois hélas, on enregistre des pertes en vies humaines.

Entre 1965 et 1970, ces conflits se multiplient et sont connus dans les annales de l'administration ivoirienne sous le nom de « guerre des filets ». Les autorités ivoiriennes ont du mal à interdire les filets *ali* puisque le principe complaisant et irresponsable de la domanialité dispose que sous contrôle de l'Etat « *la lagune comme la terre appartient à celui qui la travaille* ». Elles prennent cependant la décision de confiner les sennes de rivages aux seuls villages qui les acceptent. C'est ainsi que les filets *ali* sont regroupés sur une portion restreinte de la rive sud de la lagune ébrié.

Jusqu'en 1982, aucune réglementation visant à réguler les activités halieutiques n'est appliquée ni même conçue pour la lagune ébrié (F. Doucet, 1985, P. 3) au grand désarroi des riverains aïzi. Les arbitrages de l'Etat les légitimant et confortant leur liberté d'action, les sennes de rivages se renforcent et confortent leur position même s'il est vrai que depuis les événements de la fin des années 1960, elles sont cantonnées dans un espace réduit de la rive sud de la lagune ébrié. Cependant, F. Verdeaux (1994, P. 393) signale qu'à partir du milieu des années 1970, la situation est la suivante :

« Le nombre de sennes présentes dans la partie occidentale de la lagune ébrié a été multiplié par trois en un peu plus de dix ans, atteignant une soixantaine d'unités. Leur maillage est descendu à quatorze millimètres ; leur taille, enfin, a été multipliée par quatre ou cinq selon les cas, les filets mesurant le plus souvent de mille à mille cinq cents mètres de long. Une telle puissance de pêche permet à cette catégorie d'engins de concentrer environ 65% des captures totales du secteur ».

Avec l'effondrement du stock d'*ethmalose* en 1981 et la première fermeture de la pêche en lagune Aby de mars à août 1982 (Charles-Dominique, 1994, P. 43) due aux ravages des sennes de rivage, les efforts de ce type fort décrié de pêche vont se reporter sur la lagune ébrié avec les mêmes conséquences désastreuses par rapport à la faune ichtyologique. Pour les autochtones aïzi, c'est une question de survie ! D'où les conflits graves intercommunautaires qui éclatent dans la première moitié des années 1980 dans le bassin occidental de la lagune ébrié.



Deux types de pêche coexistent donc de façon conflictuelle dans le bassin occidental de la lagune ébrié ; la pêche autochtone individuelle et sélective et la pêche collective au « grand filet » qui menace gravement la faune lagunaire. Entre 1981 et 1984, on assiste à une recrudescence des conflits exsangues intercommunautaires opposant les pêcheurs autochtones aïzi aux pêcheurs étrangers. Nous avons été témoin en 1982 à Nigui-Assôkô dont nous sommes originaire, à une de ces expéditions punitives en lagune pour arraisonner les pêcheurs *ali*. Ce sont les *chré sôzô nou* de la grande classe d'âge des aînés qui choisissent parmi les jeunes (*Gnampri*) ceux qui sont aptes pour ce type de mission où certaines réalités subies ou vécues sont couvertes par l'omerta. Nous avons été surpris de voir des jeunes robustes laissés sur la berge au profit d'autres apparemment moins nantis physiquement mais ces choix avaient certainement des critères autres que ceux physiques. La preuve, c'est que quatre vieux représentant chacun un des quatre *Gbô* du village ont été choisis suivant des critères, selon toute vraisemblance, préétablis et en tout cas pas physique. Le contingent de Nigui-Assôkô devait rejoindre les contingents des autres villages sur l'île inhabitée au large d'Attoutou A pour une cérémonie rituelle avant de lancer l'expédition conjointe des Aïzi. Au-delà de quelques anecdotes, rien n'a filtré de cette expédition. Cependant, la tournée du sous-préfet dans l'ensemble des villages aïzi, nous a fait comprendre que l'expédition a été sanglante et d'une violence inouïe !

Les villages aïzi mais aussi adiokrou et plus à l'est ébrié avaient concédé mais n'ont pas obtenu le changement de maille des filets *ali* à la réouverture de la pêche collective en 1982 ; alors ils y font obstruction. C'est dans ce contexte de crise qu'ils bravent ensemble la position et les injonctions de l'Etat en exigeant désormais l'interdiction pure et simple des sennes de rivages. L'autorité administrative essaie une fois de plus de les en dissuader. Le gouvernement multiplie les réunions de concertation et de conciliation en 1984, qui n'aboutissent à aucun compromis comme ce fut le cas pour le précédent de 1969. La décision inévitable et salutaire pour les pêcheurs autochtones notamment aïzi d'interdire la pêche « au grand filet » sur les lagunes ivoiriennes (à l'exception de la lagune Aby) est finalement entérinée au plus haut niveau de l'Etat au début de l'an 1985. F. Doucet *et alii* (1985, PP. 149-153) :

« La réglementation de la pêche en lagune établit une distinction entre la lagune Aby et les autres lagunes de Côte-d'Ivoire. Un premier arrêté, en date du 1er avril 1982 interdit temporairement la pêche des grands filets en lagune Aby et institue des licences de pêche pour les sennes. Un second arrêté, en date du 24 avril 1982, étend cette interdiction temporaire, ainsi que l'établissement des licences de pêche aux grands filets, à l'ensemble des lagunes. Puis, après une série de réunions de concertation infructueuses du gouvernement avec les autochtones riverains de la lagune ébrié, le 5 février 1985, le Conseil des Ministres décide d'interdire, purement et simplement, la pêche aux grands filets dans toutes les lagunes, à l'exception de la lagune Aby ».

3- Discussion

3-1-Aïzi et Adiokrou dans le bassin occidental de la lagune ébrié.

Les Aïzi forment une société gérontocratique lignagère et à classes d'âge caractérisée par la prépondérance des activités halieutiques. Pourtant, N. Aboya (2014, P. 401) écrit :



« Des conflits entre différents acteurs exploitants les plans d'eau de Côte d'Ivoire, notamment la lagune Ébrié ont été enregistrés. Le présent papier a pour but de connaître les conflits d'usage existants sur la partie Ouest de la lagune Ébrié, bordée essentiellement des Adjoukrou, près de Dabou ».

Nous pensons avec François Verdeaux (1981, P. 3) que c'est une erreur :

« Pêcheurs, ils (les Aïzi) occupaient aux yeux du colonisateur une place secondaire par rapport aux uns (les Adiokrou), producteurs d'huile, et aux autres (les Alladian), traitants côtiers. Ils sont - est-ce un hasard ? le dernier groupe lagunaire de cette région à faire l'objet d'une étude systématique, bien que non exhaustive. Lorsqu'on saura comment nous avons été amené à nous intéresser à eux il se confirmera que si l'origine de cette monographie n'est pas tout à fait le résultat d'un choix raisonné et volontaire elle procède cependant d'un hasard quelque peu orienté. Sachant que la partie "socio-économique" d'une étude pluridisciplinaire destinée à évaluer le potentiel de production piscicole lagunaire a été confiée à un ethnologue quelle est la probabilité pour que celui-ci consacre plus particulièrement ses recherches à la société locale (les Aïzi) la plus directement concernée par la pêche et qui se trouve être la seule à ne pas avoir été ethnographiée ? »

En effet, on ne peut faire une étude sur la pêche dans le bassin occidental de la lagune ébrié sans passer par le pays aïzi. Les Adiokrou ne sont pas des pêcheurs même s'ils ont quelques villages très minoritaires sur la rive Nord de la lagune ébrié. Les Aïzi quant à eux sont tous des pêcheurs ; ils occupent les deux rives de la lagune ébrié et tous leurs villages se situent à proximité immédiate de cette lagune. Ils sont anciennement installés autour de la lagune dite Ebrié et y ont une emprise qui a dû faire d'eux à une époque reculée, les maîtres de cet espace lagunaire. Cependant, l'arrivée des *Tchaman* (Ebrié) notamment du sous-groupe *Kobrima* au milieu du XVIII^e siècle et le développement du commerce réduisent progressivement l'espace contrôlé par les Aïzi et même les marginalisent. Les Aïzi contrôlaient en effet avant la colonisation, les eaux suivantes : les zones actuellement à dominante Aïzi et avant l'arrivée des Ebrié, leurs terroirs de pêche se prolongeaient jusqu'à Abidjan où se trouvaient leurs homologues du groupe représenté aujourd'hui par Audouin (Vavama), Azito et Petit Bassam (Niabo). (Éric Pété, 2000, P. 61).

3-2-Aïzi et Eotilé, de "vrais" lagunaires

La moitié Sud-Est de la Côte d'Ivoire est majoritairement peuplée d'une mosaïque de groupes hétéroclites que moult classifications désignent généralement du terme "lagunaires" ou "akan-lagunaires" (voir carte 1, P. 3).

Pour K. R. Allou (2002, pp.755-757), les peuples désignés sous ce vocable sont : *Nlangyanbo* (Alladian), *Tchaman* (Ebrié), *Gwa* (Mgbato), *Odzukru*, *Aburé*, *Enyembe-Ogbu* (Abidji), *Akyé*, *Abè*, *Mokyiobo* (Agua Agua), *Bétibé* (Eotilé), *Krobou*, *Ega*, *Aheze* (Aïzi), *Avikam*, *Essuma*, *Nzema*. Parmi eux, certains vivent effectivement sur les bords des lagunes : C'est le cas des *Akyé Sud*, *Avikam*, *Aheze*, *Essuma*, *Nzema*, *Nlagyanbo*, *Gwa*, *Bétibé*, *Tchaman*, *Aburé*, *Odzukru* » (voir carte 1. P. 3). Pour nous, ce sont ceux-là les "vrais" Akan lagunaires. Tous les autres ne disposant d'aucun établissement proche ou à proximité immédiate de la lagune ne sont pas de "vrais" lagunaires : les *Agua Agua*, *Abbey*, *Ega*, *Krobou*, *Abidji*, *Akyé-Nord*, etc.

Au demeurant, F. Verdeaux (1981, p. 11) reconnaît les Aïzi et les Eotilé comme les deux "vrais" lagunaires :



« Il existe néanmoins deux cas où le qualificatif lagunaire se justifie pleinement ; celui des Eotilé en lagune Aby et celui des Aïzi de la lagune Ebrié. Possédant des arrière-pays très réduits, ces deux sociétés ont en commun de ne disposer d'établissements qu'en bordure immédiate de la lagune exclusivement... ».

Parlant des pêcheurs éotilé, F. Verdeaux (1989, p. 192) les considèrent comme les « maîtres de la lagune Aby ». Aussi, écrit-il, en regrettant quelque peu la perte progressive de leur pouvoir due à la surexploitation de cette lagune :

« Ce recours au savoir "blanc" et au pouvoir central de la part des descendants de la première génération, de ces "maîtres de la lagune" présentés précédemment, manifeste un complet renversement du rapport de la société locale au milieu. Non seulement elle ne maîtrise plus la situation mais en s'en remettant à des instances supra-locales, elle procède implicitement à un transfert de compétence et, par conséquent, de pouvoir ».

A l'instar des Eotilé, les Aïzi également ont été pendant longtemps considérés comme les « maîtres de la lagune Ebrié ». Ils l'étaient à travers leurs aires de pêche qui s'étendaient de leur présente zone jusqu'à la région actuelle d'Abidjan et à travers tout un panthéon de génies lagunaires que Téfédji soutient avoir légué aux autres villages aïzi. Ce que confirme F. Verdeaux (1981, p. 30) :

« Pêcheurs, les *Prôkpô* le sont encore ; mais leurs implantations anciennes et les traces de leur contrôle aussi bien technique, religieux que spatial sur ce milieu atteste une emprise qui a dû faire d'eux, à une époque sans doute reculée, les équivalents lagunaires des "maîtres de la terre". L'arrivée des *Kyaman* (Ebrié) au milieu du XVIII^e siècle et le développement du commerce de traite réduisirent progressivement l'espace contrôlé et marginalisèrent ce rôle initial ».

En tout état de cause, les Eotilé et les Aïzi sont les seuls parmi les lagunaires de Côte d'Ivoire à ne disposer d'établissements qu'en bordure immédiate de la lagune ou sur des îles lagunaires. Et, les Aïzi ont, en outre, la particularité d'être les seuls parmi leurs voisins à être présents sur les deux rives à la fois de la lagune Ebrié.

En effet, sur la rive sud de la lagune Ebrié, tous les villages alladian, sans exception, s'alignent en bordure immédiate de la mer, d'Abrébi à l'Est à Addah à l'ouest. Quant aux villages ébrié, ils sont tous à l'opposé des Alladian sur la rive nord de la lagune Ebrié ; avec des villages comme Abiati, Anonkwa, Abobo-Baoulé, Abobo-Té, etc. situés loin de la lagune. Le village d'Audouin et les villages ébrié-*Bia* d'Ancien-Koumassi, Petit Bassam (*Abia Niangbo*) et Biettry (*Abeti*) sont, certes, situés sur la rive sud de la lagune Ebrié. Mais en réalité, ces villages quoique locuteurs de la langue ébrié, le *Tchamanca*, ne sont pas retenus par les traditions ébrié comme faisant partie des *Goto* (sous-groupe) ébrié.

Selon R. K. Allou et G. Gonnin (2006, P. 88) :

« Les gens d'Audouin se veulent apparentés à la fois aux habitants de Petit Bassam (*Abia Niangbo*), aux Alladian et aux Avikam de *Kpandadon*. Leurs ancêtres ont séjourné à Azigbo c'est-à-dire sur l'île *Boulay*. Les populations d'Audouin sont donc le résultat d'un brassage d'Alladian, d'Avikam et d'Aïzi, qui du fait de la proximité et de la cohabitation avec les Ebrié ont adopté la langue ébrié dès le début du XIX^e siècle ».

Dans le même sens, G. Niangoran-Bouah (1969, PP. 61-62) écrit :

« Les Ebrié-*Bia* étaient formés à l'origine de plusieurs ethnies dont les Godié, les Avikam, les Alladian, les Eotilé. Ils occupent trois villages, à savoir Ancien Koumassi, *Niabo* (Petit Bassam) et *Abeti* (*Biettry*) ». [...] « Le nom *Niabo* serait lié à *Niabo*, peuple dont des membres sont passés par



Brafèdon. Chemin faisant, ils se fixent sur l'île *Boulay*, vont à Mapia puis à Ancien Koumassi et *Niabo*. Quant à la tradition recueillie à *Niabo* par Marc Augé, elle indique que les habitants de ce village sont d'origine aïzi, mais leur ascendance lointaine vient du pays dida de la localité de *Lozoua*. Leurs ancêtres ont séjourné à *Abra*, ce que confirme la tradition orale des Aïzi-*Abra*, avant d'aller à *Abréby* où ils ont cohabité avec les Alladian, et ensuite sur l'île *Boulay* ».

La trop grande proximité des Ebrié les pousse à se rendre à Abia-Koumassi puis sur le site de Petit Bassam (*Abia-Niabo*) découvert par le chasseur *Niabo*. Plus tard, une dispute conduit certains habitants du village à s'installer à Audouin. Avant d'adopter la langue ébrié, ils parlaient l'Aïzi. La tradition orale des Abouré d'Ebra affirme que leurs ancêtres ont séjourné à *Awèlè-Niabo*, c'est-à-dire Petit-Bassam, avant de créer leur village actuel (K. R. Allou et G. Gonnin, 2006, P. 89).

Les Aïzi, à l'instar des Eotilé, peuvent être considérés comme de "vrais" lagunaires.

Conclusion

Au terme de cette étude, il faut retenir que les Aïzi forment une société lignagère à classes d'âge de type gérontocratique. Les institutions sociopolitiques aïzi sont toutes sous la houlette exclusive des "aînés", que ce soit au niveau des *Kpôkpa* (cours), des *Min* (matrilignages restreints), des *Gbô* (matrilignages larges) ou des *tchôghô* (classes d'âge ou catégories). Les activités halieutiques si prépondérantes en pays aïzi impactent toutes les structures de cette société. Les techniques de pêche précoloniales aïzi, qu'elles soient collectives ou individuelles, sont sélectives et leur mise en œuvre tout comme les produits halieutiques qui en résultent, sont strictement contrôlés par les "aînés".

Cette prééminence des aînés dans la mobilisation des moyens de production et le contrôle des produits halieutiques se réalise au niveau de la cour avec le *Kpôkpa sôzô* ; au niveau du matrilignage restreint avec le *Min nè gnin kpassa* ; au niveau du matrilignage large avec le *Gbô nè gnin kpassa* et au niveau des classes d'âge avec la classe d'âge des aînés, *Chrè sôzô* nou et notamment l'échelon 11 où se retrouvent pratiquement tous les "*Gbô nè gnin kpassa*". Toutefois, dès le début de la colonisation, les coûts des engins de pêche individuelle vont connaître une chute vertigineuse et sont alors accessibles à tous. Ces instruments modernes et moins chers ne demandent pas en plus pour leurs acquisitions, des rites ou rituels dédiés aux génies de la forêt d'où tout le matériel de confection est tiré. Ces facteurs combinés aux exigences de l'impôt de capitation que ne pouvaient supporter les seuls aînés pourtant seuls à mobiliser les ressources, vont conduire le pays aïzi à connaître ses premiers soubresauts au plan socio-économique. Les aînés commencent à perdre leur trop grande emprise sur les cadets à travers la perte progressive du contrôle de la ressource halieutique.

Le déploiement de l'administration coloniale française après la pacification en 1920 et le développement de l'économie de plantation entraînent des mutations profondes dans la société aïzi où les aînés perdent leur forte emprise sur les cadets et les femmes en pleine révolte. Mais c'est l'intervention des pêcheurs étrangers à la senne de rivage menaçant le potentiel ichtyologique qui provoque des conflits intercommunautaires graves dans le bassin occidental de la lagune ébrié.



Cette intrusion de pêcheurs étrangers est favorisée par le principe complaisant et irresponsable de la domanialité disposant que sous contrôle de l'Etat « *la lagune comme la terre appartient à celui qui la travaille* ». Il n'existe aucune autre règle en dehors de ce slogan politique ; et au cours des périodes de crises graves dites « guerre des filets » de la deuxième moitié des années 1960 et de la première moitié des années 1980, l'autorité administrative se contente de trancher les conflits selon le contexte sociologique : tant que le litige n'oppose que des individus ou un village aux propriétaires de sennes, il est donné satisfaction à ces derniers en vertu du respect de la liberté de pêche sur le domaine public que les Aïzi pour leur part considèrent comme leur domaine exclusif !

En revanche, dès que le même type de conflit met en branle des solidarités inter-villageoises, alors, l'Etat arbitre autrement en faisant dans ce cas, la part des intérêts et des « droits » des autochtones aïzi, concédant dans un premier temps un confinement des pêcheurs au filet *ali* sur une portion réduite de la rive sud de la lagune ébrié en 1969 puis à la suppression pure et simple par décret de la pêche à la senne de rivage sur la lagune ébrié en 1985. Comme quoi, la lagune et la terre ne sont jamais « vacantes et sans maîtres » et conséquemment ne peuvent appartenir à quiconque les exploite ! La lagune et la terre ont toujours un propriétaire dans nos sociétés précoloniales africaines sans l'aval de qui on ne peut les exploiter. En réalité, « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » n'avait aucun fondement juridique ni même administratif ; ce n'était qu'un slogan politique du président Houphouët-Boigny, certainement pour booster la production agricole et animale !

Références bibliographiques

- ABOYA Narcisse, 2014, « Conflits fonciers et gestion des plans d'eau ivoiriens : cas de la lagune ouest ébrié », In : *European Scientific Journal*, vol.10, PP. 401-411.
- AKA AHIBIE Mathieu, 25 août 2009, notable, né en 1927 à Téfédji, entretien à Téfédji avec, In : E. Pété, 2010, Thèse unique, Annexe 7, p. 527.
- ALLOU Kouamé René, 2002, *Histoire des peuples de civilisation Akan, des origines à 1874*, Thèse de doctorat d'Etat. Abidjan, Université de Cocody, 1515 p.
- ALLOU Kouamé René et GONNIN Gilbert, 2006, *Côte d'Ivoire : Les premiers habitants*. Abidjan, édition du CERAP, 122 p.
- BARE Jean-François, COUTY Philippe, 1992, *Institutions et pratiques de développement : itinéraires*. Paris, O.R.S.T.O.M, Département SUD, 281 p.
- BRIET Robert, 1965, *La pêche en lagune Ebrié : Tome 2 : Divers engins et procédés de pêche*, 3/3, 115 p.
- CHARLES-DOMINIQUE Emmanuel, 1994, *L'exploitation de la lagune Aby (Côte d'Ivoire) par la pêche artisanale : dynamique des ressources, de l'exploitation et des pêcheries*. Paris : ORSTOM, 407 p.
- DURAND Jean-René et alii, 1994, *Environnement et ressources aquatiques en Côte d'Ivoire : 2. Les milieux lagunaires*. Paris : ORSTOM, 1994, pp. 367-398.



- DOUCET François *et alii*, 1985, *Aménagement des pêches lagunaires de Côte d'Ivoire*. Rome, FAO, 178 P.
- ELIAS Taslim Olawale, *La nature du Droit coutumier africain*, Paris, Présence africaine, 1961, P. 193, 325 P.
- GERLOTTO François, 1978, *La pêche artisanale en Afrique de l'Ouest : évolution et impact socio-économique à travers l'exemple de la pêche en lagune Ebrié (Côte d'Ivoire)*. Abidjan : O.R.S.T.O.M, 13 p.
- NIANGORAN-BOUAH Georges, 1969, « Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle ». In : *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série F, ethnologie, t.1, fasc.1, PP. 61-62.
- PETE Éric, 2000, *Les Aïzi : Diversité et unité d'un peuple lagunaire de Côte d'Ivoire*. Mémoire de maîtrise, Université d'Abidjan - Cocody, 102 p.
- PETE Éric, 2011, *Les Aïzi et la formation d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire : du rassemblement de Taboutou à l'éclatement de Noudjou (XV^e siècle – XVIII^e siècle)*. Thèse de doctorat unique, Université d'Abidjan-Cocody, 671 P.
- VERDEAUX François, 1981, *L'Aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire*, Centre O.R.S.T.O.M, petit Bassam, Abidjan, 303 p.
- VERDEAUX François, 1989, « Généalogie d'un phénomène de surexploitation : la lagune Aby (Côte d'Ivoire), 1935-1982 » In : *Cahier des Sciences Humaines*, PP. 191-211.
- VERDEAUX François, 1994, « Le contexte sociologique » In : DURAND J-R *et alii* : *Environnement et ressources aquatiques en Côte d'Ivoire : 2. Les milieux lagunaires*. Paris : ORSTOM, pp. 367-398.